



Dons manuels non déclarés

Par **scarpia**, le **10/06/2019** à **08:30**

Bonjour

Après avoir prouvé des dons manuels pourtant contestés par les bénéficiaires , quelle suite est donnée pour déterminer la validité des dons manuels

Par **Visiteur**, le **10/06/2019** à **14:41**

Bonjour

Soit ces dons sont officialisés avec le formulaire 2735 : « Déclaration de dons manuels et de sommes d'argent », à faire enregistrer, soit ils pourraient être révélés lors de la succession.

Par **scarpia**, le **10/06/2019** à **18:28**

Bonjour , et merci pour votre réponse .

Actuellement ce dossier est complet chez le notaire avec les échanges des avocats sur la réalité de ces dons manuels .Les preuves de contestations sont irréalistes et mensongères.

Je m'interroge sur la suite et j'aimerais savoir qui fait quoi? qui va déterminer s'il s'agit de dons manuels ou pas?

Merci de vos informations.